DARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal, dans la Province du Bas Canada, fouffignés, Pahtiste Munier del Beauharns FUT PRESENT, lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes à M. Mhomus Fingland du Oil Montheur à ce présent et acceptant, pour à se première réquisition partir de cette Ville en qualité de Journalier dans un de pour faire le Voyage, tant en montant à la Milite Mation que pour travailler pour le oit sieur boingeois en sa oite qualité a faire toutes sortes d'ouvrages qu'il sur requis son teus en commence en partant de la Ville et finia le Janistims prochain en arrevout a Zerebee avec les capier et promet servir, obéir et exécuter sidèlement tout ce que le _ dit _Sieur _ ` bongeois ou tous autres représentant de personne lui commanderont de licite et honnête, faire de profit, éviter de dommage, l'en avertir s'il vient à sa connoissance, et généralement tout ce qu'un bon Konnalier doit et est obligé de faire; sans pouvoir s'absenter ni quitter le dit fervice, sous les peins portées par les Ordonnances, et de perdre ses gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de livres ou chelins, ar courant de cette Province, par mois pero la fruit qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit engagé avoir ven D'owener dix

Car ainfi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

10

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude l'an mil huit cent de le second doct faire midi; et ont signé, à l'exception du dit engagé, qui ayant déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, après lecture faite.